

## Commune de Paillet

---

# Plan Communal de Sauvegarde



## PREAMBULE

L'objectif de ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS), obligatoire dans toutes les communes possédant un Plan de Prévention des Risques, est **d'aider la commune à faire face aux différentes situations de risques** naturels auxquelles elle peut être confrontée. Beaucoup de phénomènes redoutés sont étudiés dans divers documents portés à la connaissance des collectivités par les préfets (exemple : le dossier départemental des risques majeurs de la Gironde). Il reste nécessaire d'adapter ces réflexions à une échelle territoriale plus fine, la commune. **Le PCS représente le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.**

Le Plan Communal de Sauvegarde doit permettre de prévoir les mesures de sauvegarde nécessaires en cas de survenue du phénomène, de se préparer en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques à un « événement de sécurité civile » (une crise). Ainsi, ce travail est non seulement utile à la commune pour ses actions de sauvegarde et de prévention, mais également aux services de secours en cas d'événement grave.

Ce document a été réalisé en concertation avec les habitants et les acteurs locaux concernés. Il reste à la disposition de tous les citoyens. Il est également publié sous forme simplifiée sur le site internet de la commune.

**ARRETE MUNICIPAL**  
n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
**portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de la Commune de Paillet

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondations de la Garonne, inondations de l' Artolie, tempêtes ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Paillet est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de la Gironde.

**Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de la Gironde.

**Article 5 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de \_\_\_\_\_ dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Maire

## SOMMAIRE

I -	Présentation de la Commune.....	7
I-1 -	Présentation administrative et localisation générale.....	7
I-2 -	Organisation de la Commune et des quartiers.....	8
I-2 – A)	Localisation des bâtiments communaux.....	8
I-2 – B)	Quartiers de Paillet.....	9
II -	Identification des risques sur la commune.....	10
II-1 -	Aléas naturels susceptibles de se produire sur la commune.....	10
II-1 – A)	Liste des aléas.....	10
II-1 – B)	Aléas d’inondation.....	10
II-1 – C)	Aléas de mouvements de terrains.....	10
II-2 -	Liste des hameaux et lieu-dits. Vigilances phénomènes naturels.....	11
II-3 -	Identifications des vulnérabilités / enjeux.....	11
III -	Organiser la réponse communale.....	13
III-1 -	Modalités d'activation du PCS.....	13
III-2 -	Organisation du dispositif communal.....	14
III-3 -	Organisation de l’alerte.....	15
III-3 – A)	Alerte préfectorale : liste des contacts.....	15
III-3 – B)	Alerte de la population.....	15
III-3 – C)	Moyens d’alerte.....	16
III-3 – D)	Alerte scolaire.....	17
III-4 -	Procédures d’évacuation.....	18
III-4 – A)	Plan d’évacuation des personnes.....	18
III-4 – B)	Plans d’évacuation et de stationnement des véhicules.....	18
III-4 – C)	Hébergement des sinistrés et lieux de refuge.....	20
III-5 -	Moyens mis en œuvre.....	21
III-5 – A)	Ressources humaines hors élus et personnel municipal.....	21
III-5 – B)	Moyens matériels.....	22
IV -	Annexes.....	23
IV-1 -	Annuaire de crise.....	23
IV-2 -	Fiches Actions Elus (E), Personnels Municipaux (PM) et Personnes Relais (PR).....	26
IV-2 – A)	E1 - Direction des Opérations de Secours.....	26
IV-2 – B)	E2 - Responsabilité Lieux Publics.....	27
IV-2 – C)	E3 - Responsabilité Logistique.....	28
IV-2 – D)	E4 - Responsabilité Economie.....	29
IV-2 – E)	E5 - Responsabilité Populations.....	30
IV-2 – F)	PM1 - Cantine.....	31
IV-2 – G)	PM2 – Ecole.....	32
IV-2 – G)	PM3 – Services techniques.....	36
IV-2 – H)	PM4 – Services entretien bâtiments.....	36
IV-2 – I)	PM5 - Secrétariat.....	37
IV-2 – J)	PR - Personnes Relais.....	38
IV-3 -	Plans / Cartographies.....	39
IV-3 – A)	Carte topographique de la Commune de Paillet.....	39
IV-3 – B)	Carte des routes de la Commune de Paillet.....	40
IV-3 – C)	Carte des Enjeux.....	41
IV-4 –	Modèles de documents.....	42
IV-4 – A)	Arrêté de réquisition.....	42
IV-4 – B)	Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale.....	43
IV-4 – C)	Affiches et affichettes d’information des risques.....	44
IV-5 –	Information population : risques Garonne.....	45
IV-5 –	Information réseau citoyen de vigilance Risques Naturel.....	49

IV-6 - Plan Communal d'action « Mouvements de terrain ».....	51
IV-7 – PPMS école.....	52

# **I - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE**

## **I-1 - Présentation administrative et localisation générale**

Mairie de Paillet (33 550) : 7, place Gambetta, ☎ : 05 56 72 14 57

La Commune de Paillet fait partie de la Communauté de Commune « Convergence Garonne », 12, rue du Maréchal Leclerc, 33720 Podensac (☎ : 05 56 76 38 00).

Superficie : 223 ha.

Nombre d'habitants en 2020 (INSEE) : 1224 pailletonnes et pailletons.

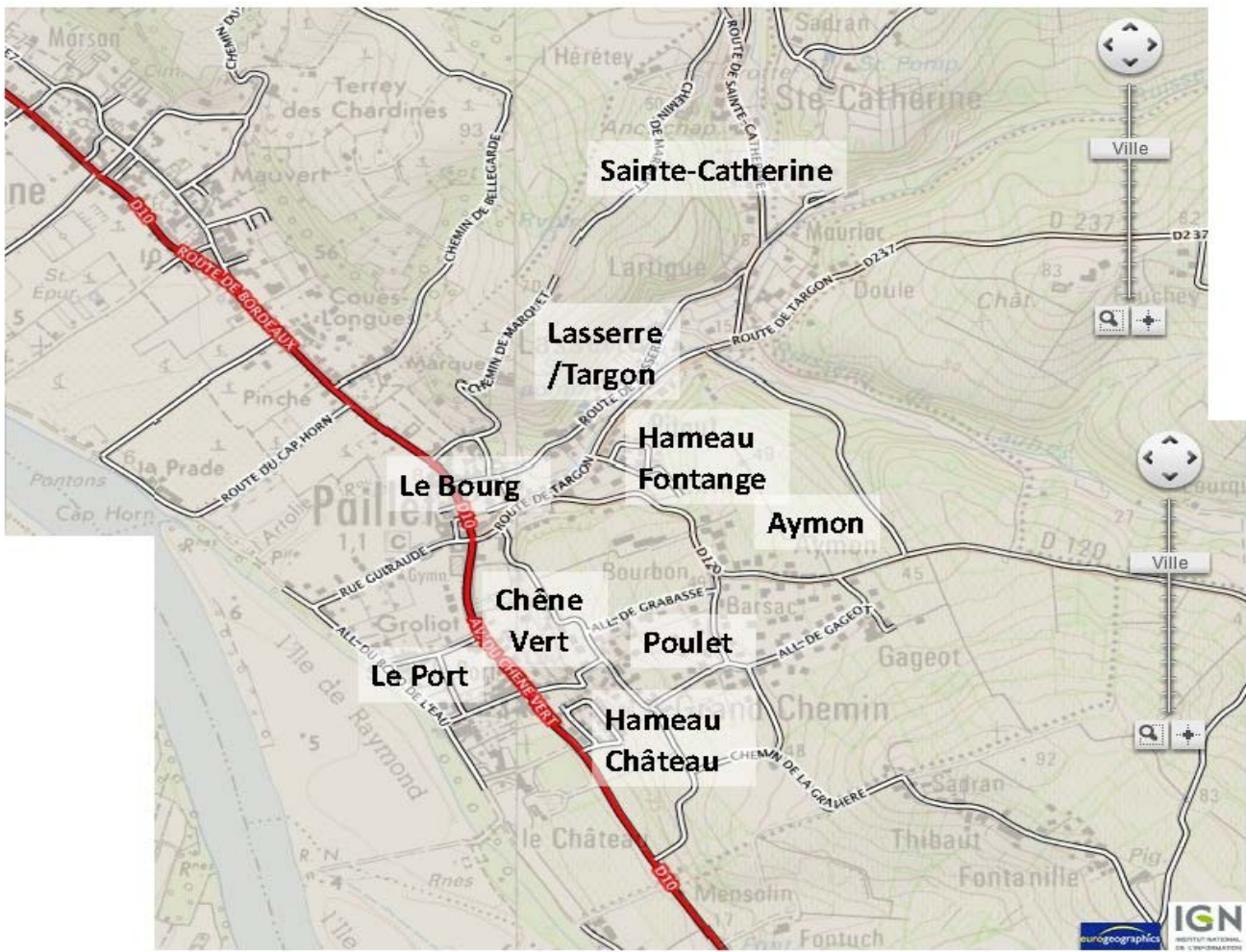
Localisation: Gironde, au bord de la Garonne (rive droite), commune située entre Langoiran et Cadillac, 30 km de Bordeaux.



Carte topographique de la Commune de Paillet : voir annexe IV-3 - Plans / Cartographies page 40.



**I-2 – B) Quartiers de Paillet**





## **II - IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE**

### **II-1 - Aléas naturels susceptibles de se produire sur la commune**

#### ***II-1 – A) Liste des aléas***

- Inondation de la Garonne et de l'Artolie
- Mouvements de terrain
- Sécheresse
- Tempêtes

#### ***II-1 – B) Aléas d'inondation***

Deux cours d'eaux traversent la Commune :

- la Garonne divisée en un bras principal et un bras secondaire (« la petite rivière »), ce fleuve est fortement soumis à l'influence de la marée ;
- l'Artolie qui provient de la confluence de trois rivières prenant leur source sur les coteaux de l'Entre-Deux-Mers. L'Artolie se jette dans la petite rivière au niveau du « pont noir ».

##### *Causes des inondations de la Garonne*

Conjugaison de plusieurs des facteurs suivants : fortes pluies en amont du bassin versant, fonte des neiges pyrénéennes, forts coefficients de marée, forts vents d'ouest.

##### *Causes des inondations de l'Artolie*

Fortes pluies locales, c'est-à-dire précipitations importantes sur plusieurs jours, ou violentes pluies orageuses durant une ou deux heures.

A noter que l'hydrologie de l'Artolie est régulée partiellement par un bassin de rétention en amont.

Historique des principales inondations survenues dans la commune :

- Garonne : crue centennale (1930), dernière grande crue (2021)
- Artolie : crue centennale (25 juillet 2014)

#### ***II-1 – C) Aléas de mouvements de terrains***

Mise en place d'un « Protocole Communal d'action Glissement de Terrain » en septembre 2014, décrit en annexe IV-6 - page 56.



**II-2 - Liste des hameaux et lieu-dits. Vigilances phénomènes naturels***(liste du nord au sud, d'ouest en est)*

- 1- **Sainte-Catherine** : mouvements terrains, écoulements eaux coteaux, inondations Artolie
- 2- **Lasserre/Targon** : mouvements terrains, écoulements eaux coteaux, inondations Artolie
- 3- **Le Bourg** : inondations Artolie
- 4- **Hameau Fontange** : mouvements terrains, écoulements eaux coteaux
- 5- **Aymon** : rétraction sols sécheresse
- 6- **Le Port** : inondations Garonne
- 7- **Chêne Vert** : mouvements terrains, écoulements eaux coteaux
- 8- **Poulet** : écoulements eaux, rétraction sols sécheresse
- 9- **Hameau Château** : mouvements terrains, écoulements eau coteaux



**II-3 - Identifications des vulnérabilités / enjeux**

Désignation Adresse	Nom du responsable Prof.		☎	Obs.
<b>Etablissements et lieux publics</b>				
<b>Ecole publique Paillet</b> <i>Place Gambetta</i>	M. I. Sonnois	05.56.72.16.24	06.86.57.29.58	Directeur
<b>Centre de Loisirs</b> <i>Place salle polyvalente</i>	Mme S. Danière	05.56.72.57.14	06.29.49.01.38	Directrice ALSH
<b>Cantine scolaire</b> <i>Place Gambetta</i>	Mmes N. Pasquier & M.-P. Bouchin	05.56.72.57.13		Agents municipaux
<b>Mairie</b> <i>Place Gambetta</i>	M. J. Gauthier	05.56.72.14.57	06.11.86.66.47	Maire
<b>Salle polyvalente</b> <i>Place salle polyvalente</i>	M. J. Gauthier	05.56.72.14.57	06.11.86.66.47	Maire
<b>Bibliothèque</b> <i>Place salle polyvalente</i>	Mme M. Hougas	05.56.72.11.94		Présidente
<b>Commerces et services</b>				
<b>Café de la Liberté</b> <i>11 place Gambetta</i>	M. Bourdon		06.22.31.44.90	
<b>Épicerie</b> <i>1 Place Gambetta</i>	M. et Mme KORMAZ		05.56.72.14.07	
<b>Dr Thorrignac</b> <i>3 Route de Targon</i>	Dr Thorrignac		05.56.72.11.88	
<b>Dr Schuck</b> <i>3 Rue Guiraud</i>	<b>Dr Schuck</b>		09.86.77.13.30	
<b>Pharmacie</b> <i>31 Avenue du Chêne Vert</i>	M. Muller		05.56.72.10.52	
<b>Salon de coiffure hommes</b> <i>Route de Targon</i>	Mme Miorin		05.56.72.10.83	
<b>Salon de coiffure dames</b> <i>Avenue du Chêne Vert</i>	Mme Merial		05.56.72.14.59	



**Populations nécessitant une attention particulière****Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)**

Nom	adresse		 Personne à prévenir	Obs.
M. <b>DUBOURDIEU</b> Michel	5, côte de Bourbon	Liste rouge 05.56.72.37.89	M. GAUTHIER	
Mme <b>GAUTHIER</b> Céline	6, allée de la Grabasse	09.79.56.85.87	Mme GOLZAN mère	
Mme <b>HIBON</b> Josette	1, rue Pitaut	06.33.12.83.96 05.56.62.55.24	Tutrice	Difficultés d'élocution
Mme <b>SAVARY</b> Bernadette	49, route de Ste-Catherine	05.56.72.16.54	M. G. LESCOUT	

**Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins**

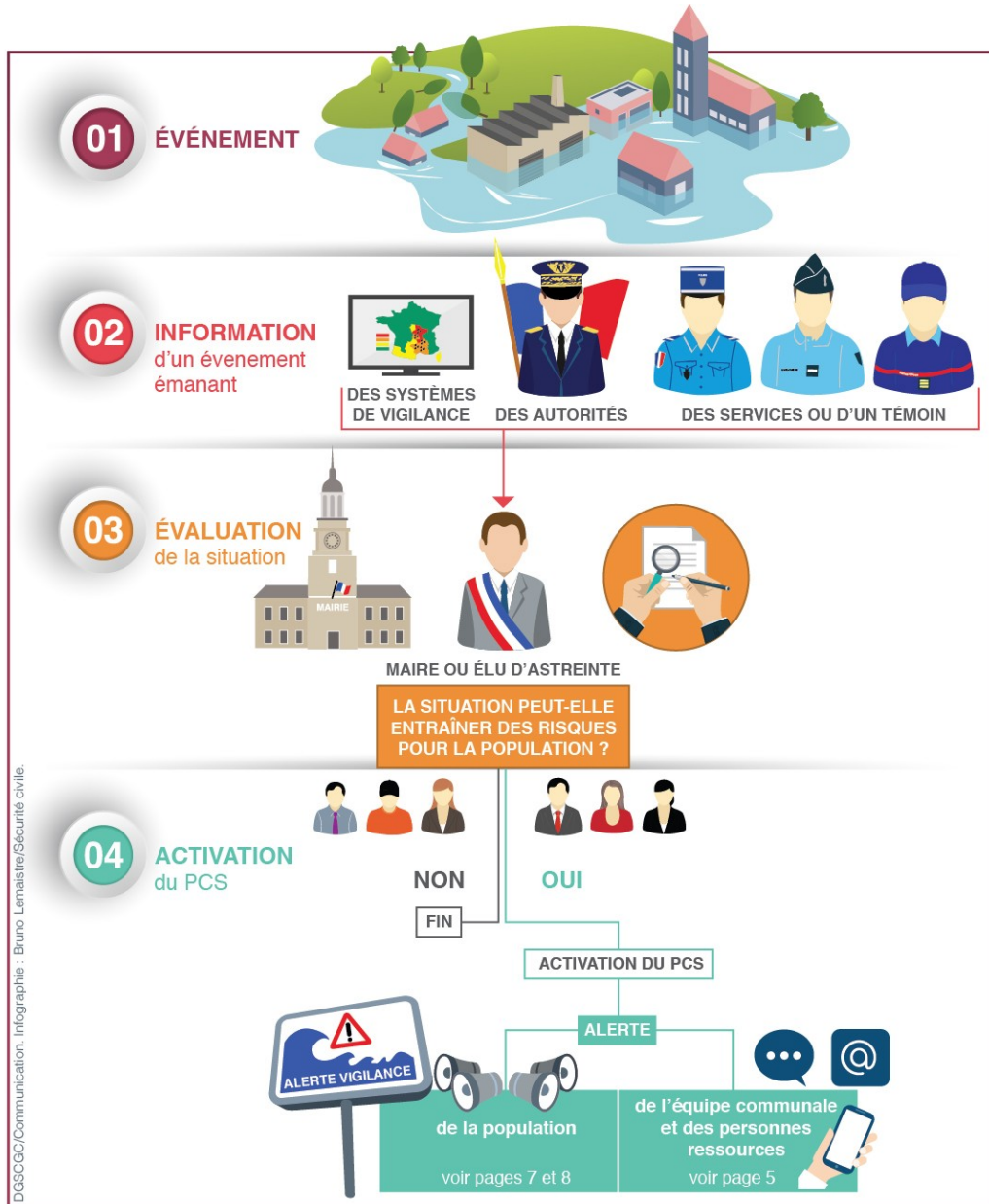
Nom	adresse		 Personne à prévenir	Obs.
Mme <b>DACHEUX</b>	3, côte de bourbon	05.56.72.37.87	M. SCHAEFFER	

**Autres cas : personnes âgées**

Nom	adresse		 Personne à prévenir	Obs.
M. <b>PIN</b> Jean	9, chemin d'Aymon	05.56.72.10.01	M. REYNAUD 07.81.98.53.88	
Mme <b>CASTEL</b> Fidela	93, route de Lasserre		M. GAUBE Max 06.42.02.24.39	

## III - ORGANISER LA RÉPONSE COMMUNALE

### III-1 - Modalités d'activation du PCS




Le Plan Communal de sauvegarde peut être activé, sans formalisme particulier :

- 1°) à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant) ;
- 2°) de la propre initiative de M. le Maire, Jérôme GAUTHIER, ou de ses représentants désignés MM. les Adjoints-au-Maire, Dominique CASTET et Daniel HOUGAS.

Dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; ils en informent alors automatiquement l'autorité préfectorale.

Dès lors que l'alerte est reçue, le Maire ou ses représentants désignés activent le Poste de Commandement Communal. Ils mettent en œuvre le schéma d'alerte et constituent la Cellule de Crise Municipale.

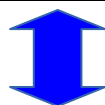
## III-2 - Organisation du dispositif communal

	<b>M. le Maire : Directeur des Opérations de Secours</b>	
	Monsieur Jérôme GAUTHIER	☎: 05.56.72.35.97
		☎ : 06.11.86.66.47
	Adjoint : Mme CASTET Dominique	☎: 05.56.72.38.64
		☎ : 06.08.84.84.04

Secrétariat : Mme Sophie RICAUD /Mme SZABO Maïté ☎: 05 56 72 57 12 / 05.56.72.14.57



<b><u>Coordination des moyens et des actions</u></b>	
Titulaire : Mr Daniel HOUGAS , Adjoint-au-Maire	
☎: 06.70.31.51.68	
Suppléant 1 : Mme Dominique CASTET, Adjointe-au-Maire	
☎: 05.56.72.74.32	
☎ : 06.08.84.84.04	
Suppléant 2 : Mr REYNAUD Bernard , Adjoint-au-Maire	
☎: 05.56.72.12.75	
☎ : 07.81.98.53.88	
<b><u>Localisation de la cellule de crise : Mairie de PAILLET (PCC*)</u></b>	
☎: 05.56.72.14.57 ☎: 05.56.72.57.12 ☎: 05.56.72.57.11	
@ : mairie@mairie-paillet.fr @ : compta@mairie-paillet.fr	
* Poste de Commandement Communal	



<b><u>Equipes terrain</u></b>	
Responsable <b>Alerte</b> : M. GAUTHIER ☎ : 05.56.72.35.97 ☎ : 06.11.86.66.47	
Suppléant : M. HOUGAS ☎: 05.56.72.369.62 ☎ : 06.70.31.51.68	
Responsable <b>Lieux publics</b> : M. HOUGAS ☎: 05.56.72.36.62 ☎ 06 70 31 51 68	
Suppléant : Mr REYNAUD ☎: 05.56.72.12.75 ☎ : 07.81.98.53.88	
Responsable <b>Logistique</b> : M. REYNAUD ☎: 05.56.72.36.62 ☎ : 06.70.31.51.68	
Suppléant : M. BOURON ☎ : 06.15.72.08.05	
Responsable <b>Economie</b> : Mme CASTET ☎: 05.56.72.74.32 ☎ : 06.08.84.84.04	
Suppléant : M. REYNAUD ☎: ☎ : 06.67.32.65.46	
Responsable <b>Population</b> : Mme HURMIC ☎: 05.56.72.36.62 ☎ : 07.70.77.19.07	
Suppléante : Mme CASTAING ☎: 05.56.72.10.81 ☎ :	
<b>Poste de Commandement Communal</b>	

*Le Poste de Commandement a pour mission de renseigner le Maire, de mettre en œuvre les décisions prises, de coordonner les secours et les mesures de gestion de la crise.*

**Le Poste de Commandement est situé à la Mairie de Paillet.** Il est constitué :



- d'un lieu d'accueil du public avec ligne téléphonique (05 56 72 14 57 « bureau secrétariat »).
- d'un bureau de secrétariat avec ligne téléphonique (05 56 72 57 12 « bureau Sophie »).
- d'une salle de réunion (« salle du conseil »).
- d'un bureau de secrétariat avec ligne téléphonique (« bureau du Maire »).
- d'un bureau au 1<sup>er</sup> étage correspondant au PC de coordination.

La liaison entre le Poste de Commandement Mairie et le terrain Communal est assuré par un dispositif de six **takies-walkies**, dont un est toujours localisé en **Mairie**, un dans les **classes des grands** et un avec les **agents techniques municipaux**.

### III-3 - Organisation de l'alerte

#### *III-3 - A) Alerte préfectorale : liste des contacts*

##### Liste des contacts pour la préfecture

	 Dom.		@
1- M. GAUTHIER	05.56.72.35.97	06.11.86.66.47	mairie@mairie-paillet.fr
2- Mme CASTET	05.56.72. 74.32	06.08.84.84.04	d.castet@mairie-paillet.fr
3- M. HOUGAS	05.56.72.36.62	06.70.31.51.68	d.hougas@mairie-paillet.fr
4- Mme HURMIC	05.56.72.36.62	07.70.77.19.07	f.hurmic@mairie-paillet.fr

#### *III-3 - B) Alerte de la population*

Le Maire ou son représentant désigné prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner :

- **toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population** : inondation, mouvements de terrains, incendie...

### ***III-3 - C) Moyens d'alerte***

#### La sirène, située sur le toit de la Mairie

Le signal par sirène ne renseigne pas sur la nature du danger, car le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

**Le signal d'alerte est composé de trois séquences** séparées par un intervalle de cinq secondes. Chaque séquence est composée d'un signal modulé de 61 secondes (montant), qui s'atténue ensuite (signal descendant) pendant 40 s. La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.

**Certains premiers mercredi du mois, à midi, un signal d'essai peut-être émis.** Ce signal d'essai a les mêmes caractéristiques que le signal d'alerte, mais il dure seulement un cycle d'une minute et 41 secondes, au lieu de trois cycles.

#### Diffusion par voies d'affichage et diffusion de tracts

Si le risque a pu être suffisamment anticipé :

- des **affiches** peuvent être disposées à proximité immédiate du risque et sur les lieux d'affichages municipaux ;
- des **affichettes** pourront aussi être distribuées dans les boîtes aux lettres.

Dans tous les cas sera fait mention de la **nature du risque** (« inondation Artolie », « inondation Garonne », « mouvement de terrain », « tempête »...).

Un code couleur de vigilance sera utilisé en fonction de l'intensité du risque :

#### **ROUGE: VIGILANCE ABSOLUE**

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation et respecter les consignes de sécurité.

#### **ORANGE : FORTE VIGILANCE REQUISE**

Des phénomènes dangereux sont prévus ; se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation et suivre les consignes de sécurité.

#### Porte à porte

Les élus procèdent si possible à un porte à porte vis-à-vis des riverains lorsque la zone d'alerte n'est pas trop vaste (une partie de la Commune) pour alerter et informer les riverains. Les riverains pourront relayer l'information par porte à porte.

#### Liste de diffusion courriel

Les riverains des zones à risques pourront laisser leur adresse électronique ou leur numéro de téléphone pour être informés de l'état du risque et de l'évolution de la situation.

Personnes relais

Pour relayer l'information, un réseau de citoyens non élus municipaux est identifié sur la Commune :

<b>Liste des personnes relais</b>			
	<b>Adresse</b>	<b>Quartier/Hameau</b>	<b>Contact</b>
<b>Secteur Artolie</b>			
Mme Pascale TILMONT	1 Allée des Trois Cornes	Sainte-Catherine	05.56.72.37.56
M. Patrice BOUZATS	57 Route de Targon	Lasserre/Targon	05.56.72.18.63
M. Gérard LESCOUT	8 Route de Sainte Catherine	Sainte-Catherine	05.56.72.12.91
<b>Secteur Garonne</b>			
M. Alain PENICHON	13 Allée du Bord de l'Eau	Le Port	05.56.72.16.01
Mme Florence SURATTEAU	16 Rue de la Croix	Le Port	06.06.81.40.61
Mme Olivia ANGULO	67 Allée du Bord de l'Eau	Le Port	06.29.31.24.81
<b>Autres Secteurs</b>			
M. Guy MASSE	14 Allée des Sablots	Aymon	06.07.12.39.00
M. Michel MESNARD	1 Allée de Gageot	Aymon	06.81.06.47.94
M. Cyril SAUTONIE	6 Le Hameau de Fontanges	Hameau Fontange	05.56.72.05.28
M. Serge GIROTTI	32 Route de Poulet	Poulet	06.87.08.41.83
Mme Marianne LASSEUGLETTE	11 Rue Fond d'Arlan	Poulet	06.83.64.87.35

**III-3 – D) Alerte scolaire**

Procédure définie par le PPMS :

<b>DIRECTEUR (TRICE) ou faisant fonction</b>	
<p><b>Activer le plan particulier de mise en sûreté (alerte/ récupération des docs nécessaires...)</b></p> <p><b>S'assurer de la mise en place des différents postes</b></p> <p><b>Établir une liaison avec les autorités. Transmettre les directives des autorités aux personnels</b></p> <p><b>Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution</b></p> <p><b>Gérer les liaisons avec les secours, les familles</b></p> <p><b>Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Igor SONNOIS</p> <p><input type="checkbox"/> Alexiane CHAUSSIE</p> <p><i>Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours :</i></p> <p>Tél. fixe : 05 56 72 16 24 <i>(si possible différent du numéro du standard)</i></p> <p>Mobile <i>(éventuellement)</i>:</p>



<b>PERSONNES RESSOURCES</b> (enseignants, ATSEM, auxiliaires, assistants...)	
<b>Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement</b>	<input type="checkbox"/> Alexiane CHAUSSIE <input type="checkbox"/> Guylène Quesada ( suppléante )
<b>Fermer les accès de l'école (sauf pour les secours)</b>	<input type="checkbox"/> Igor Sonnois <input type="checkbox"/> Gaëlle Barnades ( suppléant )
<b>Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité selon le cas...)*</b>	<input type="checkbox"/> Igor Sonnois <input type="checkbox"/> Gaëlle Barnades ( suppléant )
<b>S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier) – Signaler les blessés ou les personnes isolées</b>	<input type="checkbox"/> Alexiane Chaussié <input type="checkbox"/> Gaëlle Barnades ( suppléante )
<b>Etablir et maintenir les liaisons internes (tel filaire – talkie-walkie)</b>	<input type="checkbox"/> Alexiane Chaussié
<b>Assurer l'encadrement des élèves (liste des présents, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents)</b>	<input type="checkbox"/> tous les enseignants et le personnel communal

L'alerte scolaire sera transmise aux personnes susceptibles de pouvoir déclencher le Plan Communal de Sauvegarde, à savoir **M. le Maire, Jérôme GAUTHIER, ou de ses représentants désignés MM. les Adjoints-au-Maire, Dominique CASTET, D. HOUGAS.**

## **III-4 - Procédures d'évacuation**

### ***III-4 – A) Plan d'évacuation des personnes***

Suite aux messages demandant une évacuation, **les personnes se rendent dans les lieux d'accueil** pour se faire recenser, échanger des informations sur la situation, sur leurs besoins et leur future prise en charge :

- par leurs propres moyens si cela ne présente pas de danger ;
- par les moyens de transport mis à disposition par la commune (camion, tracteur avec remorque) ou d'autres riverains (véhicules, bateau) ;
- par les véhicules de secours et d'intervention.

### ***III-4 – B) Plans d'évacuation et de stationnement des véhicules***

Attention, ne pas utiliser des véhicules pour traverser des hauteurs d'eau supérieures à 20 cm. Risque grave de perte de contrôle du véhicule dû au courant, à la flottaison du véhicule et à l'absence de visibilité de la voirie. Ne surestimez pas vos capacités.

Le déplacement des véhicules permet à la fois d'**éviter des dommages matériels**, mais aussi de **faciliter l'accès des secours** le cas échéant.

*En cas de risques d'inondation par la Garonne :*

- **Stationnement en prévention d'inondations (Stationnement niveau Orange : SO) ;**
- **Evacuation des véhicules (Stationnement niveau Rouge : SR).**



- Zone d'inondation 1  
 Zone d'inondation 2
- 1** : Mairie  
**2** : Ecole Publique  
SR **3** : Salle des Fêtes  
SR **4** : Bibliothèque Municipale  
**5** : Poste  
**6** : Halle de Sports
- Stationnement véhicules :*  
SO en alerte Orange  
SR en alerte Rouge

*En cas de risques autour de l'Artolie :*

Véhicule à stationner sur le replat après la côte de Bourbon, et sur le chemin de la Grabasse.  
 Ne pas stationner dans les côtes, ni aux abords des ateliers municipaux. Laisser le passage suffisant pour laisser passer des camions sur les routes.

Vigilance absolue : tout véhicule entraîné par les inondations crée des embâcles qui augmentent encore le niveau des inondations.

**III-4 – C) Hébergement des sinistrés et lieux de refuge**

Les regroupements de personnes s’effectueront dans les bâtiments communaux suivants, en fonction des besoins, sous la coordination des élus responsables du soutien à la population.

**En cas d’inondation par la Garonne :**

- salle polyvalente ;
- bibliothèque ;
- salle Escande et halle des sports si l’amplitude de l’inondation le permet.

**En cas d’inondation par l’Artolie ou de mouvements de terrains :**

- salle polyvalente si le risque « inondation Artolie » le permet ;
- salle Escande et halle des sports ;
- bibliothèque.

Les biens précieux pourront être stockés (dans la limite de la place disponible) :

- à la Mairie pour les petits objets de valeur ;
- aux ateliers municipaux ;
- dans la salle polyvalente.

**Lieux communaux d'accueil et services à la population**

Bâtiment / adresse	Nom du responsable	Surface Capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
<b>Salle polyvalente</b> Place du foyer rural	M. GAUTHIER	369 m <sup>2</sup> 200 pers.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Bibliothèque</b> 19 route de Targon	Mr GAUTHIER	87 m <sup>2</sup>	Oui			
<b>Halle de sports</b> 5 Rue Guiraud	M. GAUTHIER	2334 m <sup>2</sup>	Oui			
<b>Cantine</b> 9 Place Gambetta	M. GAUTHIER	132 m <sup>2</sup>	Oui		Oui	Oui
<b>Ecole</b> 9 Place Gambetta	M. GAUTHIER	1692 m <sup>2</sup>	Oui			
<b>Centre de Loisirs</b> Place Salle Polyvalente	M. GAUTHIER	140m <sup>2</sup>	Oui			
<b>Eglise</b> rue de l’Eglise	M. GAUTHIER	458 m <sup>2</sup>	Oui			
<b>La Poste</b> Rue Guiraud	M. GAUTHIER	595 m <sup>2</sup>	Oui			
<b>Salle Escande</b> 3 Bis Rue Guiraud	M. GAUTHIER	300 m <sup>2</sup>	Oui		Oui	Oui
<b>Mairie</b> 7 Place Gambetta	M. GAUTHIER	198 m <sup>2</sup>	Oui			
<b>Hébergement urgence</b> 11 Place Gambetta	M.DORE Président de la CDC		Oui	Oui		Oui

## **III-5 - Moyens mis en œuvre**

### ***III-5 – A) Ressources humaines hors élus et personnel municipal***

#### **Professions médicales**

Dr THORRIGNAC	Route de Targon, Paillet	05.56.72.11.88	<b>Médecin généraliste</b>
Dr Schuck	3 Rue Guiraude , Paillet	09..86.77.13.30	<b>Médecin généraliste</b>
Cabinet de soins infirmiers	Avenue du Chêne Vert	05.56.62.19.41	<b>Infirmiers</b>
M. MULLER	Avenue du Chêne Vert	05.56.72.10.52	<b>Pharmacie</b>
Pompes Funèbres CLAVERIE	Ave de Lattre de Tassigny CADILLAC	05.56.62.65.25	<b>Pompes funèbres</b>

#### **Responsables d'association**

<b>Type d'association</b>	<b>Nom du contact</b>	<b>adresse</b>	<b>☎: ☎:</b>	<b>Observations</b>
<b>Avenir Pailleton</b>	M. GAUCHET	Rue Guiraude	06 49 32 03 31	Soutien humain

**III-5 – B) Moyens matériels****Véhicules****Détenus par la Commune**

Matériel	Nbre de place	Remisage	Responsable Commune	Observations
<b>Tracteur</b>	1	Atelier municipal	M. Reynaud	
<b>Camion plateau</b>	3	Atelier Municipal	M. Reynaud	
<b>Remorque</b>	1	Atelier municipal	M. Reynaud	



**Détenus d'autres collectivités**

<b>Pelle mécanique</b>	1	Villenave-de-Rions	M. Subervie	Maire Villenave-de-Rions
<b>Remorque</b>	3	Hangar de la Poule	M. Bernède	Communauté de Communes
<b>4 x 4</b>	1	Hangar de la Poule	M. Bernède	Communauté de Communes
<b>Tracteur</b>	1	Hangar de la Poule	M. Bernède	Communauté de Communes







**Matériel divers****Détenus par la Commune**

Matériel	Nombre	Remisage	Responsable Commune	Observations
<b>Aspirateur à eau</b>	1	Atelier municipal	M. Reynaud	
<b>Barrières</b>	25	Atelier municipal	M. Reynaud	
<b>Echelle</b>	1	Atelier municipal	M. Reynaud	
<b>Groupe électrogène</b>	1	Atelier municipal	M. Reynaud	
<b>Nettoyant haute-pression</b>	1	Réserve Mairie	M. Reynaud	
<b>Panneaux de signalisation</b>	2	Atelier municipal	M. Reynaud	





**Détenus par des particuliers et entreprises**

Matériel	Nombre	Propriétaire	 / 	Observations
<b>Canoé</b>	1	M. Julien Jarry	06.29.31.24.81	
<b>Matériel élague</b>		M. Julien Gérardin	06.66.51.51.50	

**IV - ANNEXES****IV-1 - Annuaire de crise**

<b>Autorités</b>			
Qualité	Nom	 / 	Obs.
<b>Préfet</b>	M. Etienne GUYOT	05.56.90.60.60 Mme JUVIN : 05.56.90.60.37 FORUM H24 05 56 90 60 69	
<b>Sous-Préfet</b>	M. Vincent FERRIER	05.35.00.23.60 <i>accueil</i> 05.35.00.23.61 <i>secrétariat</i>	
<b>Président du Conseil Départemental Gironde</b>	Jean-Luc GLEYZE	05 56 99 33 48 <i>cabinet du Président</i>	
<b>Maire commune CAPIAN</b>	M. LATASTE	05.56.72.30.56	
<b>Maire commune CARDAN</b>	M. REYNE	05.56.62.94.83	
<b>Maire commune LESTIAC</b>	M. BOUCHET	05.56.72.32.34	
<b>Maire commune RIONS</b>	M. JOINNEAU	05.56.62.60.53	
<b>Maire commune VILLENAVE DE RIONS</b>	M. SUBERVIE	05.56.72.17.03	
<b>Maire commune LE TOURNE</b>	Mme AGULLANA	05.56.67.02.61	
<b>Maire commune TABANAC</b>	Mme GOGA	05.56.67.05.19	
<b>Communauté de Communes Convergence Garonne</b>	M. DORE DGS M. Dubreuil	05.56.76.38.00 06 01 90 54 08	
<b>Membres du conseil municipal</b>			
Nom	 /  prof.	 /  dom.	<i>Observations</i>
BOURON Jean Pierre	06.15.72.08.05		
CASTAING Annie		05.56.72.10.81	
CASTET Dominique	06.08.84.84.04	05.56.72.74.32	<i>1ème adjoint</i>
DESCHAMPS Madeleine	06.78.62.22.85		
DEYMIER Mathias	06 66 92 45 76		
<b>GAUTHIER Jérôme</b>	<b>06.11.86.66.47</b>	<b>05.56.72.35.97</b>	<b>Maire</b>
HOUGAS Daniel	06.70.31.51.68	05.56.72.36.62	<i>2ème adjoint</i>
HURMIC Fabienne	07.70.77.19.07		<i>3ème adjoint</i>
PENOT André	06.87.47.11.55		
PREVOT Dominique	07.77.00.30.72		
REYNAUD Bernard	07.81.98.53.88		<i>4ème adjoint</i>

**Personnels administratifs et techniques de la commune**

Nom	 /  prof.	 /  dom.	Observations
RICAUD Sophie	05 56 72 57 12		Adjoint administratif
SZABO Maïté / Secrétariat	05 56 72 14 57		Rédacteur administratif
ROUSSEL Cedric	06 63 89 16 51		
GABAS Emmanuel	06 03 91 82 51		Agent technique
PASQUIER Nathalie	06.23.64.29.01	05.56.23.22.52	Agent technique (cantine)
BOUCHIN Marie-Pierre	06.18.59.11.87	05.56.88.15.08	Agent technique (cantine)
DUPHIL Sandrine	06.62.87.89.99		ATSEM
HILPRON Angélique	06.80.26.75.13	05.57.98.69.39	ATSEM
QUELLIER Pascale	06.82.88.26.58	05.56.74.44.05	Agent technique (ménage)
AMRI Naima	06.83.89.55.70		Agent technique (ménage)

**Annuaire des services**

## Services



## Observations

**Préfecture**

- cabinet
- SIDPC

05.56.90.60.37  
05.56.90.60.33  
05.56.90.60.36

**Sapeurs-pompiers**

- centre de secours
- CODIS

18 ou  
05.57.98.00.16  
(Cadillac)

**Gendarmerie**

Créon

05.57.34.45.20

**SAMU**

15

Direction Départementale des Territoires (DDT)

05.57.98.48.78  
Langon

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

05.56.93.35.77

Agence Régionale de la Santé (ARS)

05.57.01.44.00  
Bordeaux**Conseil Départemental Gironde**

05.56.99.33.33

- cabinet
- Centre Routier de Créon

Service de prévision des crues

05.56.90.65.98

**CDC Convergence Garonne**

05.56.76.38.00



06 35 24 21 47

(J. Souchard)



technicien Gemapi







**Opérateurs**

Nom	 / 	Observations
<b>Electricité</b>	05.57.92.77.20	
• Mme GARREAU	06.68.76.55.67	
<b>Gaz</b>	05.56.17.50.29	
• Mme LE CALVEZ	06.68 83 22 88	
<b>Distributeur eau potable : SUEZ</b>	09.69.32.04.04	
M. Mouchet	06.73.19.51.71	
<b>Réseau assainissement</b>		
SUEZ	09.69.32.04.04	
Syndicat des Eaux	05.56.72.32.34	
SAUR (M. MARTINET)	07.62.47.73.54	
<b>Ramassage ordures</b>	05.57.34.53.20	SEMOCTOM
<b>Transport : MCF voyages</b>	05.57.98.17.50	Responsable réseaux
<b>Eclairage public</b>	05.56.16.10.70	SDEEG
M. PERROT	06.08.65.09.39 ou Mr DUBOIS 06.31.40.94.75	
<b>Orange</b>	0 800 083 083	
Mr BOZ	05.56.59.34.01/ 06.08 71 11 42	

**Divers**

Nom	 / 	Observations
Julien Gérardin	06.31.69.44.64	Elagage Paillet
Société Perez Condé	0556676161	BTP Tabanac

**Lieux publics**

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ecole Publique Paillet	05.56.72.16.24		Directeur : M. SONNOIS
Syndicat Intercommunal des Ecoles (SIELP)	M Hougas (Président 06 70 31 51 68)		
Halle des sports	05.56.72.31.27		M. GAUTHIER
Collège Anatole France, Cadillac	05 56 62 98 42		
Salle polyvalente	05.56.72.14.57		Salle des fêtes
Bibliothèque	05.56.72.16.23		
Salle Escande	05.56.72.14.57		
Mairie	05.56.72.14.57	05.56.72.57.12	
Cantine	05.56.72.57.13	05.56.72.57.13	

## **IV-2 - Fiches Actions Elus (E), Personnels Municipaux (PM) et Personnes Relais (PR)**

### ***IV-2 – A) E1 - Direction des Opérations de Secours***

**Directeur des Opérations de Secours (DOS) : M. Jérôme Gauthier, Maire.**

**Suppléants : MM.HOUGAS Daniel, CASTET Dominique Adjoints-au-Maire.**

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet.
- Dirige les actions de son équipe municipale.
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire).
- Décide des actions à mener en lien avec le responsable local de la gendarmerie et avec l'officier des sapeurs-pompiers.
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS).
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée.
- Communique avec la population et les médias.
- Renseigne les autorités, met à disposition les locaux nécessaires aux opérations de secours.
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition.
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté.
- Décide des évacuations si nécessaire.
- Coordonne les actions de secours.

#### ***IV-2 – B) E2 - Responsabilité Lieux Publics***

**Responsable des Lieux Publics : Mme CASTET Dominique , 1<sup>er</sup> Adjoint-au-Maire.**

**Suppléant : M. Daniel Hougas, 2<sup>eme</sup> Adjoint au Maire**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par l'ensemble des acteurs : secours, services techniques, élus, citoyens...
- Transmet au Directeur des Opérations de Secours (DOS) l'ensemble des difficultés rencontrées.
- Informe les établissements recevant du public.
- Participe à la gestion de la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation).
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre.
- Sécurité publique : en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police.
- Met en place et coordonne le fonctionnement des lieux publics de regroupement de la population, en relation avec les responsables « Population ».

#### ***IV-2 – C) E3 - Responsabilité Logistique***

**Responsable logistique : Bernard Reynaud Adjoint-au-Maire.**

**Suppléant : Jean Pierre Bouron, Conseiller Municipal.**

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions.
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels.
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes.
- Fait acheminer le matériel.
- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières...).
- Recherche du matériel supplémentaire auprès des entreprises ou associations identifiées.
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés.
- Ferme les voies et met en place les déviations.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc...).

***IV-2 – D) E4 - Responsabilité Economie***

**Responsable Economie : Mme Dominique Castet, Adjointe-au-Maire.**

**Suppléant : M. Bernard Reynaud, Adjoint-au-Maire.**

- Informe et fait le suivi des commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune.
- Recense, le cas échéant, pour chaque entreprise, les personnels présents sur le site et les personnels en mission à l'extérieur du site.
- Recense les dégâts matériels et fait remonter au DOS les problèmes concernant la reprise d'activité et les dossiers assurances des commerçants – artisans – entreprises communales.

#### ***IV-2 – E) E5 - Responsabilité Populations***

**Responsable Population : Mme Fabienne HURMIC, Adjointe-au-Maire.**

**Suppléante : Mme Annie Castaing, Conseillère Municipale.**

- Est chargé du suivi du fonctionnement du ou des centres d'accueil et de regroupement en collaboration avec les responsables « Lieux Publics ».
- Demande à la cellule de crise communale ou aux responsables « Logistique » les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner les centres d'accueil ou de regroupement.
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres, et fait remonter les problèmes éventuels.
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale.
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation).
- Assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, bougies, piles...).
- Recense les personnes hébergées ou regroupées.
- Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées.
- Mobilise les associations agréées de Sécurité Civile (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc...).
- Recense les possibilités d'hébergement.

***IV-2 – F) PM1 - Cantine***

**Personnel Municipal Cantine : Mmes Marie-Pierre Bouchin, Nathalie Pasquier, Agents polyvalents de restauration.**

**Fiches action en coordination avec le PPMS de l'école.**

- Organisent le confinement ou l'évacuation des enfants en coordination avec le DOS.
- Organise la collecte de denrées alimentaires.
- Organisent la distribution des denrées alimentaires et la restauration des personnes sinistrées le cas échéant.

***IV-2 – G) PM2 – Ecole***

**Personnel SIELP Ecole : Mmes Sandrine Duphil, Nathalie Poifoulot, ATSEM.**

Dans le cadre du déclenchement du PCS, le personnel ATSEM sera affecté comme prévu dans le cadre du PPMS, version du 08 janvier 2016.

- Fiche **Nathalie Poifoulot**

Fiche **Sandrine Duphil**



#### ***IV-2 – G) PM3 – Services techniques***

**Personnel Municipal Ateliers : MM. GABAS Emmanuel, Agent Municipal.**

- Opérations de première sécurisation, de dégagement et de mise en ordre de la voirie, des bâtiments et de l'espace public.
- Liaison technique avec la mairie, remontée d'informations.
- Mise à disposition des services de secours.
- Gestion du matériel et de la logistique dans le cadre des opérations de secours.
- Coordination technique des bénévoles, coordination technique avec les secours.

#### ***IV-2 – H) PM4 – Services entretien bâtiments***

**Personnel Municipal : Mmes AMRI Naima, Agent d'entretien.**

- Assure autant que faire se peut les conditions d'accueil des personnes (victimes, secours, bénévoles...) dans les bâtiments publics (entretien et nettoyage des bâtiments communaux, relations avec les usagers des bâtiments).
- Constitue une aide à l'accueil dans le cadre de la gestion administrative de la crise (voir secrétariat).
- Veille à l'état de propreté et d'hygiène des locaux communaux.

### ***IV-2 – I) PM5 - Secrétariat***

#### **Personnels responsables : Mme RICAUD Sophie.**

- Appellent les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes relais.
- Préparent la cellule de crise (matériel de bureau, postes téléphoniques, ...)
- Ouvrent dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle ci-dessous).
- Assurent l'accueil téléphonique.
- Assistent le coordinateur des moyens et des actions.
- Assurent le relais d'information entre élus, services et population.
- Assurent la gestion administrative dans le cas des opérations de secours

#### **Tableau des mains courantes**

<b>Heure</b>	<b>Origine de la demande / message</b>	<b>Demande / message</b>	<b>Suite donnée</b>	<b>Heure</b>	<b>Observation</b>
--------------	--	--------------------------	---------------------	--------------	--------------------

## ***IV-2 – J) PR - Personnes Relais***

**Responsable élu = responsable des Lieux Publics :**

**M. Daniel Hougas**, 2<sup>e</sup> Adjoint-au-Maire.

**Suppléant : M. Bernard Reynaud**, 4<sup>e</sup> adjoint.

**Réseau de correspondants ou « personnes relais » de la Commune : voir tableau page 17.**

*Les « Personnes Relais » ont pour rôle de servir de relais locaux afin de remonter des informations vers les élus, de redescendre des informations vers la population. Elles n'engagent pas à ce titre leur responsabilité personnelle, mais constituent un maillon essentiel pour la mise en place et l'efficacité du PCS.*

### **Prévention**

- Être assidu aux Comités Consultatifs Risques Naturels.
- Prendre connaissance des procédures et du contenu du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), proposer des améliorations éventuelles.
- Pouvoir communiquer avec le voisinage au sujet du PCS, répondre aux questions ou rediriger la population vers les élus référents.
- Être vigilant par rapport aux risques naturels (inondations, glissements de terrain), notamment sur les lieux stratégiques à surveiller (retenue d'eau, amont de Paillet, confluences, bord de l'eau, écoulements trois cornes St Catherine, zones ayant glissé, ...).

### **En cas d'occurrence du Risque Naturel**

- Alerter immédiatement la mairie et les élus référents.
- Attendre les instructions de la Cellule de Crise.

### **En cas de déclenchement de l'alerte**

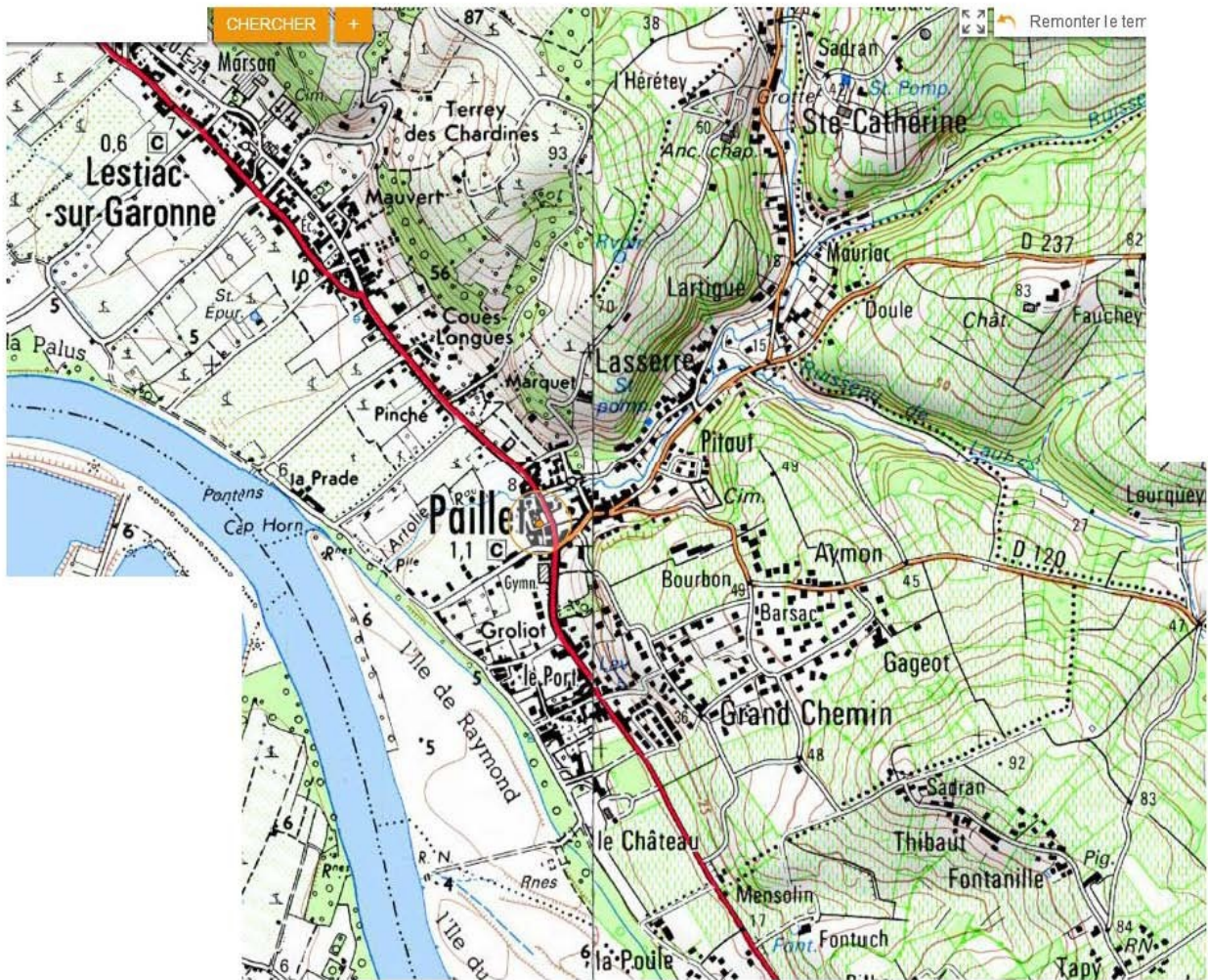
Aider au bon déroulement du PCS sous l'autorité de la municipalité.

- Informer le voisinage et les personnes vulnérables du risque.
- Relayer les informations en provenance de la cellule de crise.
- Informer la Cellule de crise.
- Aider à l'évacuation des véhicules selon le plan de stationnement adopté.
- Aider à la coordination des évacuations et contacts sur le terrain avec les élus et les secours.

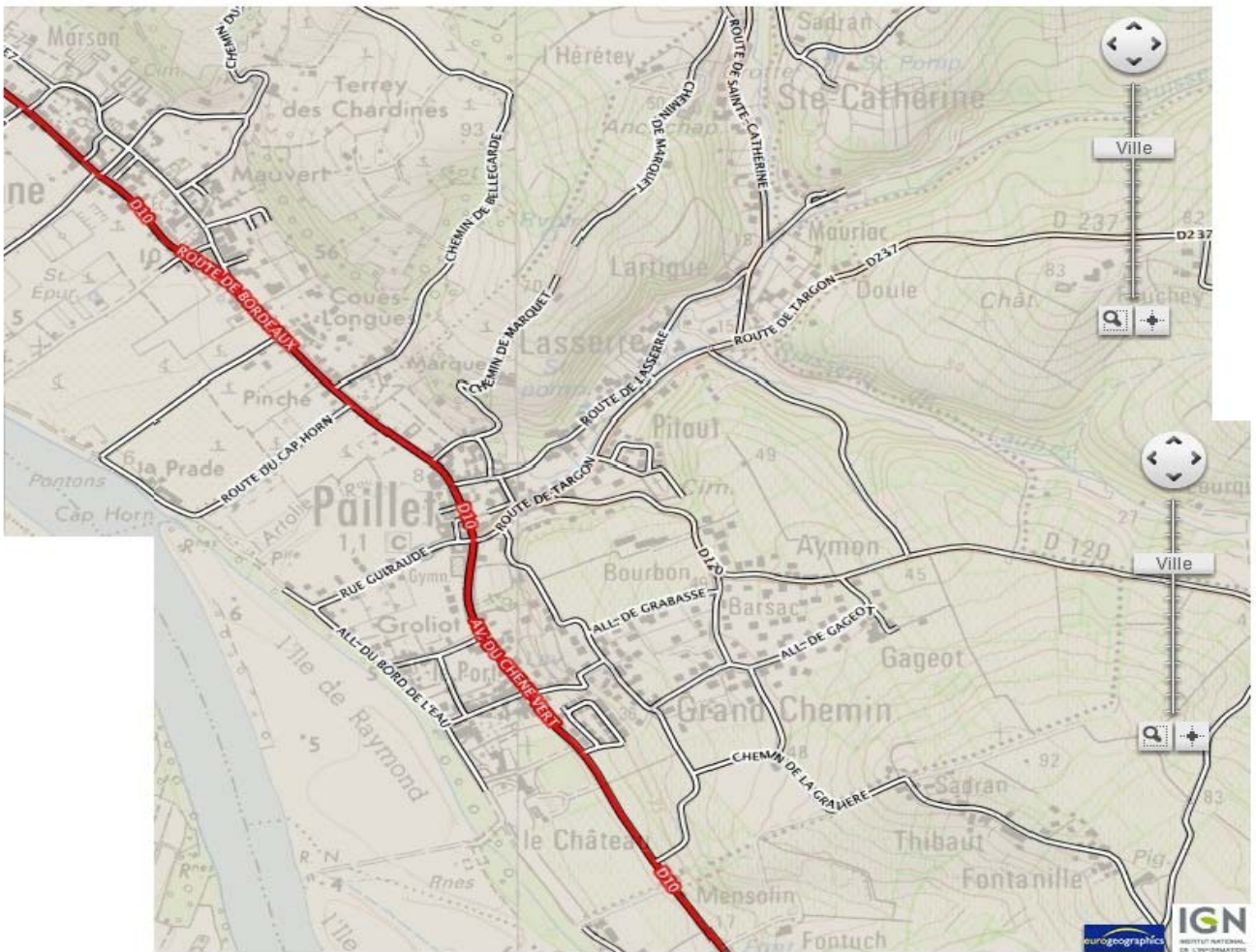
*Voir fiche distribuée aux personnes du réseau de vigilance citoyenne (IV-5).*

## IV-3 - Plans / Cartographies

### *IV-3 – A) Carte topographique de la Commune de Paillet*

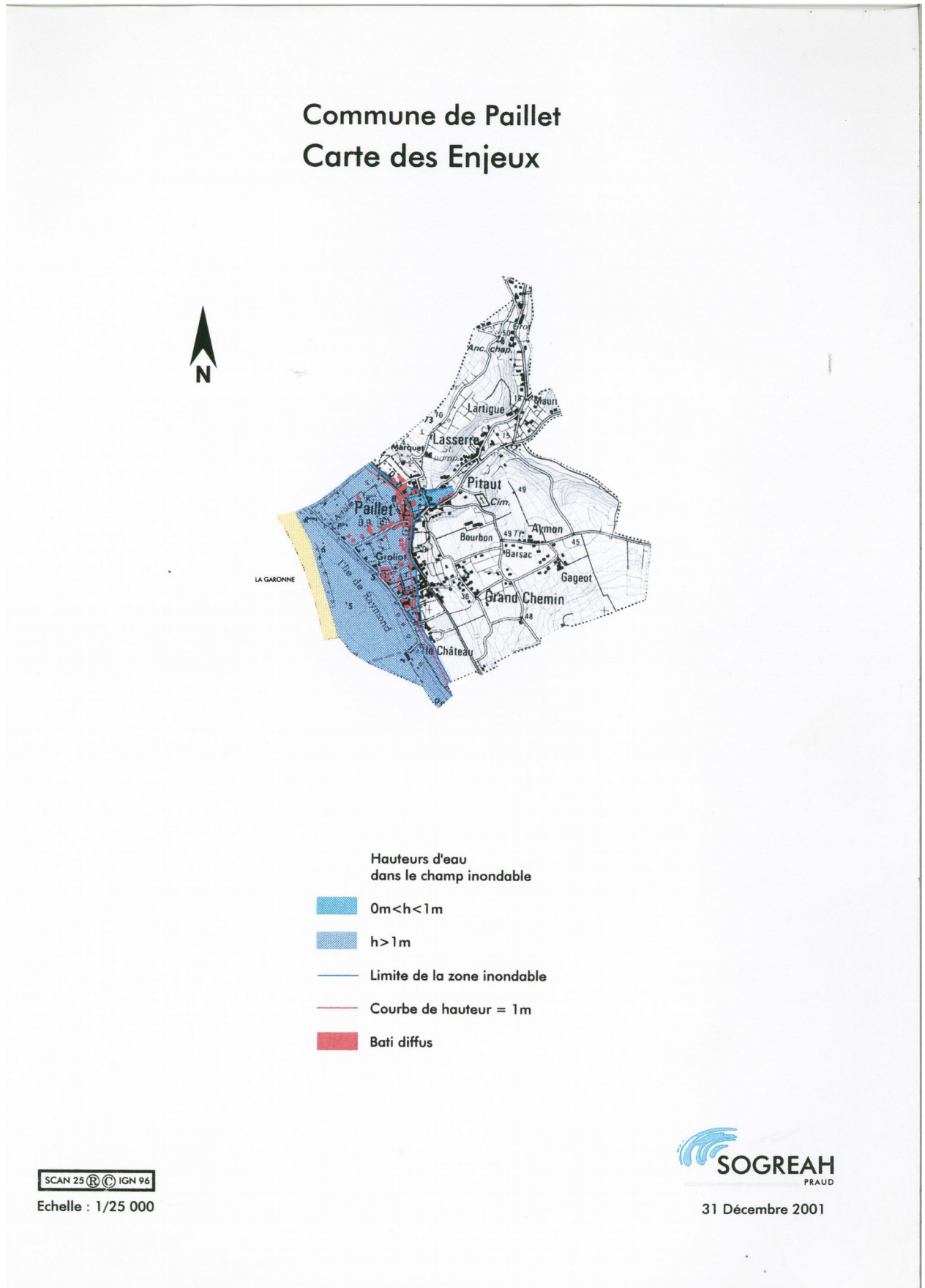


**IV-3 - B) Carte des routes de la Commune de Paillet**



### IV-3 – C) Carte des Enjeux

#### Inondations Garonne



## **IV-4 – Modèles de documents**

### ***IV-4 – A) Arrêté de réquisition***



Le maire de la commune de .....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : *à expliciter le plus possible.....*,

#### **Arrête :**

**Article 1er :** L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2 :** *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3 :** La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4 :** [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7 :** Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (exécution) :** Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le ...../...../.....  
Le maire,

**IV-4 – B) Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**



Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....  
.....

Considérant que ..... constitue un danger pour la  
sécurité publique ;

**A R R E T E**

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
  - Commandant de la Brigade de Gendarmerie
  - Président du Conseil Général
  - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire



## ***IV-4 – C) Affiches et affichettes d'information des risques***

### ***Mention de la nature du risque***

INONDATION GARONNE  
INONDATION ARTOLIE  
MOUVEMENTS DE TERRAIN  
TEMPETE

### **Code couleur : intensité du risque**

#### **ROUGE: VIGILANCE ABSOLUE**

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez vous régulièrement informés de l'évolution de la situation et respectez les consignes de sécurité

#### **ORANGE : SOYEZ TRES VIGILANT**

Des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous Régulièrement informés de l'évolution de la situation et suivez les consignes de sécurité

=> affiches, tracts distribués si on a le temps

### **INFORMATIONS**

=> Fiches - action  
les bons réflexes

- nécessité d'un entretien de l'Estey et de ses abords
- document d'information à distribuer préventivement \*\*\*
- sensibiliser personnes au danger, aux bons réflexes à avoir, sur le matériel minimum à posséder: bottes, confection batard d'eau \*\*\*
- formation pour les nouveaux riverains par des plus chevronnés, par des pompiers (et associations agréées Sécurité Civiles : Protection Civile et Croix-Rouge)\*\*\*
- installation clapets anti-retour
- panneaux, barrières à disposition ou à prépositionner: bas rue Guiraude, rue de la Croix, bas Grande Rue\*\*\*\*
- mise en place d'un système d'alarme avec contacteur au point le plus bas avec sonnerie spécifique
- sirène sur toit de la Commune (code sonore à décider en conseil municipal, le même que corne de brume ?\*\*\*
- - un correspondant à La Réole (décalage de 24 heures ces crues avec Paillet)

Rappel des sites de vigilance :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>

## **IV-5 – Information population : risques Garonne**



### **Commune de Paillet**

Plan Communal de Sauvegarde – Risque Inondation Garonne

*version du 11 mars 2015*

# **J'habite en zone inondable : le guide du riverain de la Garonne**

La Garonne est un fleuve puissant et majestueux, à l'origine d'un milieu naturel riche et diversifié. **Habiter à côté de ce fleuve nécessite de connaître quelques éléments de son fonctionnement**, et de savoir s'adapter à ses inévitables débordements.

Les **inondations liées à la Garonne** se produisent essentiellement entre mi-décembre et mi-avril. Durant cette période, les riverains doivent être vigilants. Les inondations sont provoquées par quatre phénomènes :

- de **forts coefficients de marées** ;
- des **pluies importantes** à Paillet ou en amont (Pyrénées, Béarn, Tarn...) ;
- un fort **vent d'ouest**, gênant l'évacuation des eaux fluviales (tempêtes) ;
- la **fonte des neiges** des Pyrénées.

**C'est la conjonction de plusieurs de ces phénomènes qui déclenche les inondations.**

**La vigilance des riverains doit donc augmenter** lorsque :

- plusieurs phénomènes se produisent en même temps ;
- certains phénomènes sont particulièrement importants.

La **zone d'inondation par la Garonne à Paillet** correspond au quartier « Le Port », en contrebas de l'avenue du chêne vert (= D 10).

La **zone 1 est la plus inondable**, l'allée du bord de l'eau peut être recouverte d'eau quelques heures à quelques jours tous les ans.

La **zone 2 est moins exposée**, elle n'est inondée que lors de crues catastrophiques dont la dernière date de l'hiver 1981/1982.

*Voir plan en dernière page.*

## **En prévention sans attendre l'inondation :** **des conseils de base**

### **1°) Avoir en stock du matériel utile en cas d'inondation.**

– Batardeaux (planches à poser au bas des ouvertures pour éviter à l'eau de rentrer) + plâtre ou silicone pour sceller et étanchéifier les batardeaux.

*Demandez conseil à vos voisins ou à la Mairie pour le mode d'installation.*

- Cales pour rehausser les meubles dans l'habitation.
- Raclettes pour faire sortir l'eau de l'habitation à la décrue, serpillières.
- Bottes à l'intérieur de l'habitation.

### **2°) Stocker documents et objets importants hors d'eau et groupés.**

= en hauteur dans une boîte étanche, par exemple.

***Vous pourriez en avoir besoin très rapidement pendant ou après le sinistre.***

- Papiers officiels, d'assurance, administratifs.
- Double des clés de maison, double des clés de voiture.

### **3°) En cas de situation qui dure, avoir des affaires de secours.**

**Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Il faut être prêt à vivre de manière autonome pendant 72 heures avec certains articles essentiels, à son domicile (confinement) ou en dehors après un ordre d'évacuation.**

Ranger ces affaires de manière à ce qu'elles soient rapidement transférables dans un sac pas trop chargé. Le sac d'urgence sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible.

***À la maison : disposez en permanence des articles suivants :***

- Eau potable : deux litres par personne par jour.
- Nourriture non périssable consommant peu d'eau pour les cuisiner.
- Outils de base : ouvre-boîte manuel, couteau de poche multifonction...
- Radio à piles.
- Lampe de poche, bougies, briquet ou allumettes.
- Trousse de premiers soins.

## De la vigilance à l'alerte...

*Les riverains sont en situation d'alerte :*

- **lorsque la Commune déclenche l'alerte** (affichage, visite des riverains, pose de barrières, actionnement de la sirène) ;
- au vu de la conjonction des phénomènes décrits en première page ou **lorsque la Garonne monte régulièrement sans redescendre significativement lors des reflux de marées**. Ils doivent alors en référer : à la Mairie, ou au Maire si la Mairie est injoignable, ou à ses Adjointes si le Maire n'est pas joignable.

*Voir coordonnées téléphoniques en dernière page.*

La situation d'alerte implique des actions graduées, avec deux niveaux distincts.

### Niveau d'alerte Orange

#### 1°) Evacuation matérielle préventive

- Evacuer les véhicules *Voir zones de stationnement en dernière page.*
- Déplacer et mettre à l'abri les bacs poubelles et autres objets flottants.
- Mettre hors d'eau tout matériel extérieur sensible aux inondations.
- Mettre hors d'eau les produits polluants (huile, carburant, pots de peinture...).

#### 2°) Montage des batardeaux

#### 3°) Suivi très régulier de l'évolution de la situation

- Consulter le site « vigicrues » <http://www.vigicrues.gouv.fr/>  
voir particulièrement les cotes des stations de mesures de Bordeaux et Langon
- Consulter les affichages et informations municipales.

#### 4°) Rester en contact avec ses voisins, notamment les plus isolés

#### *Attention :*

*le niveau d'eau peut déjà empêcher certains habitants de rentrer dans leur maison sans équipements spéciaux (bottes voire cuissardes).*

## Niveau d'alerte Rouge

1°) Les personnes restant dans les habitations doivent impérativement signaler leur présence vis-à-vis du voisinage ou de la Mairie.

2°) **Ne pas s'exposer au danger** : la Garonne peut être profonde, le courant peut être plus puissant que vous ne le pensez. Se mettre en sécurité, hors d'eau.

3°) **Suivre les consignes des autorités**. Se préparer à l'évacuation le cas échéant (sac avec affaires de secours...).

4°) **Respectez les zones de stationnement des véhicules** (voir plan ci-dessous), dégager les voies d'accès pour les secours.

*En cas d'inondations modérées, le fait de poser des batardeaux, de fermer portes, fenêtres et volets permet d'empêcher l'eau de rentrer.*

*Lors d'inondations de forte amplitude, batardeaux et vitrages peuvent céder sous la pression de l'eau et aggraver les effets des inondations.*



**Coordonnées téléphoniques Mairie 05 56 72 14 57**

**Et en cas d'urgence uniquement :**

**Maire M. GAUTHIER 06 11 86 66 47, Adjoints : M. HOUHAS 06 70 31 51 68,**

**Mme CASTET 06 08 84 84 04, Mme HURMIC 07.70.77.19.07 Mr REYNAUD 06 70 31 51 68**

## **IV-5 – Information réseau citoyen de vigilance Risques Naturel**



Commune de Paillet

Plan Communal de Sauvegarde – Risques Naturels

# **Je fais partie du réseau citoyen de vigilance Risques Naturels**

### **Qu'est-ce qu'un réseau citoyen de vigilance « Risques-Naturel »**

*Il regroupe des citoyens qui ont pour rôle de servir de relais locaux afin de faire remonter des informations vers les élus, de faire redescendre des informations vers la population locale. Elles n'engagent pas à ce titre leur responsabilité personnelle, mais constituent un maillon essentiel pour la mise en place et l'efficacité du Plan Communal de Sauvegarde.*

### **Prévention**

- Etre assidu aux réunions de Comités Consultatifs Risques Naturels.
- Prendre connaissance des procédures et du contenu du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), proposer des améliorations éventuelles.
- Pouvoir communiquer avec le voisinage au sujet du PCS, répondre aux questions ou rediriger la population vers les élus référents.
- Etre vigilant par rapport aux risques naturels (inondations, glissements de terrain), notamment sur les lieux stratégiques à surveiller (retenue d'eau, amont de Paillet, confluences, bord de l'eau, écoulements trois cornes St Catherine, zones ayant déjà glissé, ...).

### **Secteurs de vigilance et risques associés**

<b>Secteur</b>	<b>Nature du risque</b>	<b>Période de risque maximale</b>
Bordure de <b>Garonne</b>	Inondations Garonne	décembre à avril
De part et d'autre de l' <b>Artolie</b>	Crues Artolie, glissements de terrain	Orages estivaux
Le <b>plateau</b>	Ruissellements, glissements de terrain	Orages estivaux

# Comment agir ?

## En cas d'occurrence du Risque Naturel

- **Alerter immédiatement la mairie** et les élus référents.

	<b>M. le Maire : Directeur des Opérations de Secours</b>	
	Monsieur Jérôme GAUTHIER	☎ : 05.56.72.35.97 📱 : 06.11.86.66.47
	1 <sup>er</sup> adjoint : Madame CASTET	☎ : 05.56.72.38.64 📱 : 06.08.84.84.04
	2 <sup>e</sup> adjoint : Monsieur HOUGAS	📱 : 06.70.31.51.68

Secrétariat : Sophie RICAUD ☎ : 05.56.72.14.57 / 05 56 72 57 12

Services techniques : M GABAS Emmanuel 📱 : 06 03 91 82 51

- **Informers les citoyens du réseau appartenant au même secteur.**

### Secteur Artolie

Mme Pascale TILMONT	1 Allée des Trois Cornes	Sainte-Catherine	05.56.72.37.56
M. Patrice BOUZATS	57 Route de Targon	Lasserre/Targon	05.56.72.18.63
M. Gérard LESCOUT	8 Route de Sainte Catherine	Sainte-Catherine	05.56.72.12.91

### Secteur Garonne

M. Alain PENICHON	13 Allée du Bord de l'Eau	Le Port	05.56.72.16.01
Mme Florence SURATTEAU	16 Rue de la Croix	Le Port	06.06.81.40.61
Mme Olivia ANGULO	67 Allée du Bord de l'Eau	Le Port	06.29.31.24.81
Mr BOURON Jean Pierre	15 Allée du Bord de l'Eau	Le Port	06.15.72.08.05

### Secteur Plateau

M. Guy MASSE	14 Allée des Sablots	Aymon	06.07.12.39.00
M. Michel MESNARD	1 Allée de Gageot	Aymon	06.81.06.47.94
M. Cyril SAUTONIE	6 Le Hameau de Fontanges	Hameau Fontange	06.61.80.97.52
M. Serge GIROTTI	32 Route de Poulet	Poulet	06.87.08.41.83
Mme Marianne LASSEUGLETTE	11 Rue Fond d'Arlan	Poulet	06.83.64.87.35

- **Attendre les instructions de la Cellule de Crise** qui évalue la situation et la suite à donner.

## En cas de déclenchement de l'alerte

Aider au bon déroulement du PCS sous l'autorité de la municipalité.

- Informer le voisinage et les personnes vulnérables du risque.
- Relayer les informations en provenance de la cellule de crise.
- Informer la Cellule de crise.
- Aider à l'évacuation des véhicules selon le plan de stationnement adopté.
- Aider à la coordination des évacuations et contacts sur le terrain avec les élus et les secours.



## **IV-6 - Plan Communal d'action « Mouvements de terrain »**

A joindre en annexe.

## **IV-7 – PPMS école**

A joindre en annexe.